#### departement DES **DEUX-SEVRES**

# Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 22 décembre 1998

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal: le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 24 Décembre 1998

Avenant n° 1 au marché de fourniture de denrées alimentaires dans les services municipaux (lot n°1 - Produits laitiers et oeufs frais)

[Annexe]

#### Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

#### Présents:

# Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

#### Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

# Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

## Excusés:

## Conseillers:

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98561

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998**

**Affaires Scolaires** 

Avenant n° 1 au marché de fourniture de denrées alimentaires dans les services municipaux (lot n°1 - Produits laitiers et oeufs frais)

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a passé le 12 septembre 1996, pour une durée de 3 ans, un marché d'appel d'offres pour la fourniture des produits laitiers et des oeufs frais avec la société PEREZ.

Les prix du bordereau sont fermes jusqu'au 31 août de chaque année puis ajustables annuellement dans la limite maximale de progression annuelle de l'indice moyen annuel des prix à la consommation des produits alimentaires (valeur 1996 : 106.2, valeur 1997 : 108.1).

La société PEREZ n'a pas augmenté ses prix au 1/09/1998, elle demande à pouvoir le faire au 1/01/1999 en respectant la limite maximale de progression (1,9 %).

La date d'ajustement du lot n°1 est modifiée, elle est fixée au 1/01/1999 au lieu du 1/09/1998.

Les prix seront fermes jusqu'à expiration du marché le 31 août 1999.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de produits laitiers et oeufs frais permettant cette modification. Les crédits correspondants sont prévus au chapitre 921.1831, article 60623.

# LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

Ordre du jour